

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1283

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 41

ÉTAT D

« Aides à l'acquisition de véhicules propres »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Contribution au financement de l'attribution d'aides à l'acquisition de véhicules propres	0	0
Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants en faveur d'une mobilité plus propre ou active	0	250 000 000
TOTAUX	0	250 000 000
SOLDE	-250 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à revenir sur l'ouverture de crédits de 250 millions d'euros au titre du programme Contribution au financement de l'attribution d'aides au retrait de véhicules polluants en

faveur d'une mobilité plus propre ou active du CAS Aides à l'acquisition de véhicules propres, intervenue en seconde délibération en première lecture à l'Assemblée nationale.

L'ouverture de crédits avait pour objet de compenser la hausse de la fiscalité du carburant. Or, celle-ci a été annulée, il n'est donc plus nécessaire de prévoir des mesures de compensation.